

# L'Écho-citoyen

## d'Alsace Centrale

Des petits gestes qui font la différence

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les consignes de tri ont changé en France. Désormais, tous les emballages à l'exception de ceux en verre sont à déposer dans le bac jaune. C'est une simplification du geste de tri et cela permet de mettre en place, à moyen ou long terme, de nouvelles filières de recyclage.

Vous avez très vite adopté ces nouvelles habitudes et je tiens à vous en remercier, car les bénéfices environnementaux sont conséquents. En effet, ces mesures ont, d'une part, amplifié le tri des emballages (+10% de tonnage dans le bac jaune et +2% pour la collecte du verre), mais elles ont particulièrement profité au tri des biodéchets. Sur les premiers mois de mise en place, on constate une augmentation de 41% des tonnages collectés.

Pour rappel, les biodéchets collectés permettent de produire une énergie verte et locale sur le site de méthanisation de Ribeauvillé géré par Agrivalor.

Grâce à votre implication, le SMICTOM estime pouvoir atteindre son objectif de 4 000 tonnes de biodéchets méthanisés en 2023 contre 3 100 tonnes en 2022.

Ensemble, nous posons les fondations solides d'un avenir plus durable et résilient, où les déchets sont valorisés, où les ressources sont préservées et où notre planète est respectée.

**Jean-Pierre PIELA**

Président du SMICTOM d'Alsace Centrale

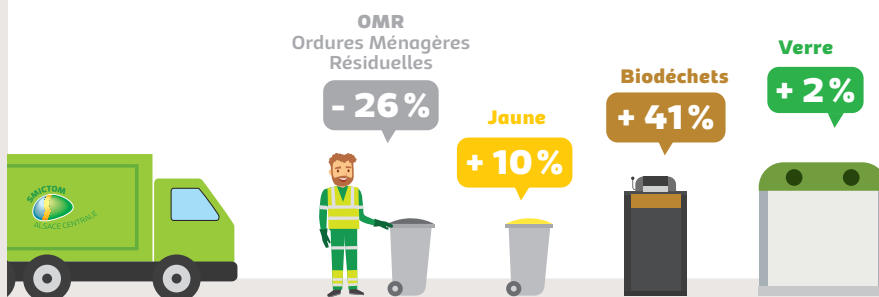
## Un centre de tri adapté aux nouvelles consignes

Le 10 juin dernier a été inauguré le nouveau process du centre de tri de Scherwiller, en présence des élus locaux, des représentants de l'État et de nos partenaires. En fonctionnement depuis 1994, il a été un des premiers centres de tri construits en France. Après plusieurs mois de travaux, il a désormais la capacité de traiter tous les emballages et les papiers destinés au bac jaune.

Si l'automatisation a été renforcée, l'action des valoristes reste essentielle pour finaliser le tri des différents matériaux en bout de chaîne. À ce jour, le centre de tri emploie **2 équipes de 16 personnes** et peut traiter jusqu'à **18 000 tonnes d'emballages par an**, issues de l'Alsace Centrale, mais aussi des territoires voisins. Les travaux, effectués par l'entreprise Néos, auront nécessité un investissement de 5 millions d'euros, subventionnés à hauteur de 1 300 000 euros (ADEME, Région Grand Est et l'éco-organisme Citeo).

Le centre de tri est conçu pour prendre en charge **exclusivement des emballages**, il ne faut donc pas mettre d'objets en plastique comme des câbles ou l'électroménager dans le bac jaune. Pour un fonctionnement optimal, l'implication des habitants est primordiale. Si vous avez un doute sur une consigne de tri, n'hésitez pas à vous référer à notre mémo du tri ou à consulter notre site internet.

### Évolution des tonnages collectés sur la période janvier à mai 2022/2023



## Le bon geste



Je dépose mes emballages en vrac dans le bac jaune.



Les emballages imbriqués les uns dans les autres rendent leur recyclage impossible.

# Réemploi : Ne jetez pas, donnez !

Si vous avez un objet dont vous n'avez plus l'utilité en bon état de fonctionnement, pensez à le déposer dans l'espace réemploi présent dans chacune de nos déchèteries. Emmaüs Scherwiller leur offrira une seconde vie.

## Un geste anti-gaspi et solidaire

Les objets collectés seront ensuite triés, nettoyés et remis en vente dans les boutiques solidaires d'Emmaüs à Scherwiller et Sélestat, mais également en ligne sur le site internet [www.emmaus-etikette.fr](http://www.emmaus-etikette.fr).

Si cette méthode permet de **réduire la quantité de déchets** que nous produisons, c'est aussi une façon plus responsable et astucieuse de consommer. Le réemploi permet ainsi de lutter contre le gaspillage et de s'équiper à prix malins.

En 12 ans, grâce aux espaces réemploi, ce sont plus de **14 200 tonnes d'objets qui ont été remis en circulation**, soit le poids de 1,5 tour Eiffel.



## Quels sont les objets recherchés ?

L'accent est mis sur la qualité des objets. **Seuls les objets en très bon état** seront sélectionnés et répartis par grandes familles : vaisselle, jeux et jouets, petit électroménager, bricolage et jardin, matériel de sport, décoration, produits culturels, petit mobilier et vélos.

## Nourrir et préserver les sols grâce au compostage et au paillage

Le compostage des déchets de cuisine (épluchures, trognons de pommes et poires, coquilles d'œuf, marc de café, croûtes de fromage...) et des déchets verts (tonte, feuilles mortes...) produit **un amendement naturel très utile aux sols**.

Cet apport permet de restituer à la terre les sels minéraux nutritifs que les plantes ont prélevés pour grandir : azote, potasse, phosphore, calcium, magnésium. Comme le paillage des sols avec des déchets verts (branchages...), cela permet de reconstituer le stock d'humus du sol qui se dégrade naturellement au fil des ans.

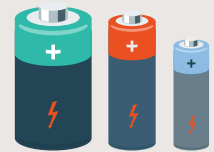
**Le paillage et l'apport de compost favorisent la vie dans les sols.** Sans humus et sans les êtres vivants du sol, la terre est peu productive et les plantes sont plus fragiles.

Pour tout savoir sur le compostage, rendez-vous sur notre site internet rubrique « Réduire ses déchets ».



## Recycler ses piles, c'est facile et c'est utile !

Chaque Français utilise en moyenne 20 piles et/ou petites batteries par an. Seulement 1 pile usagée sur 2 est à ce jour recyclée, faute d'être triée.



Qu'il s'agisse d'une pile bâton (rechargeable ou pas) dans une radio ou une lampe torche, d'une pile bouton dans une calculatrice ou une montre, ou encore de la batterie de votre ancien téléphone ou ordinateur portable, elles peuvent toutes être recyclées. Rapportez-les dans un des points de collecte en magasins ou en déchèterie. **Ne les jetez surtout pas dans votre bac jaune. Elles peuvent provoquer des incendies et mettre la vie des agents du centre de tri en danger.**

À l'heure où les ressources en métaux se raréfient, le recyclage des piles est essentiel. Grâce au tri et au recyclage, jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.

Vous avez trouvé ce document utile ? N'hésitez pas à le faire circuler autour de vous.

Vous êtes propriétaire ? Faites passer ce document à vos locataires qui bénéficient des services du SMICTOM !

Vous avez des trucs et astuces et vous souhaitez les partager ?

Envoyez-les à [courrier@smictom-alsacecentrale.fr](mailto:courrier@smictom-alsacecentrale.fr) (objet : trucs et astuces).